



Calcul acte de partage pour un bien indivis

Par **laureline**, le **05/08/2016** à **00:04**

Bonjour,

Comment calculer l'acte de partage quand la valeur du bien indivis est de 125.000 € et qu'il reste 42.000 € de crédit à payer. Nous sommes à 50/50 sur l'acte de propriété. Mon ex-concubin veut racheter ma part. Son apport pour le bien est de : 3.500 €. Impossible pour moi de faire valoir auprès du notaire mes 5.000 € d'apport personnel lié à un Pel. Mon ex occupe le bien depuis 2014. En situation de surendettement, il a obtenu un moratoire jusqu'en mai 2017. Il ne paie pas de loyer mais perçoit l'allocation logement. L'indemnité d'occupation due par monsieur est de 22.000 €. Les taxes foncières à régler sont de 6.500 €. Voici la proposition de mon ex pour le rachat de soulte : entre 25.000 € et 30.000 €. Pouvez-vous me donner votre avis ? Je précise que je suis moi-aussi en situation de surendettement avec nos trois enfants à charge.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **05/08/2016** à **08:39**

Bonjour,

Le bien immobilier fait l'objet d'un acte notarié donc il faut vous reporter à cet acte pour que le notaire puisse faire le partage. C'est à votre notaire de faire ces calculs.